



Paris le 01 septembre 2022

SURPOPULATION CARCERALE : LES PRISONS DEBORDENT ET NOUS REGARDONS AILLEURS

L'action de réinsertion qui a eu lieu le 27 juillet dernier au sein de la prison de Fresnes, prison habituellement mise sur le devant de la scène pour ses conditions dégradées et dégradantes pour les détenus et les personnels y travaillant, a fait l'objet de nombreuses polémiques, souvent stériles et hypocrites, détournant du sujet central des conditions indignes en détention.

En mai 2022, lors d'une visite de deux établissements pénitentiaires de Polynésie, la CGLPL s'est interrogée sur le rôle des magistrats s'agissant des dysfonctionnements au tribunal de Papeete qui « *entraînent des atteintes graves aux droits fondamentaux des personnes détenues* ».

En réaction, l'USM a décidé d'écrire au Ministre de la Justice, considérant que la contrôleure sortait « *de son rôle d'autorité administrative indépendante* ».

Notre organisation estime que la contrôleure générale est pleinement dans son rôle lorsqu'elle s'interroge sur la politique pénale menée en matière d'aménagement de peine et ses possibles dérives.

La surpopulation carcérale en France est une triste réalité face à laquelle l'ensemble des acteurs et actrices de la justice doivent se mobiliser. Les causes de ce mal français sont multiples et systémiques nécessitant une profonde réforme : politique pénale orientée vers la répression, culture de l'enfermement, manque de moyens donnés à la Justice, usage trop important de la comparution immédiate...

Cette réforme doit être menée à l'aune des innombrables études et réflexions mais également à la lumière de la jurisprudence interne et européenne, comme à la suite de l'expérience vécue durant la pandémie qui a permis de voir, pour la première fois, une baisse de cette surpopulation sans que pour autant la France ne devienne un "*immense coupe gorge*".

Le SAF dénonce depuis longtemps, aux cotés de plusieurs organisations syndicales et civiles, la surpopulation carcérale et ses conséquences humaines et sociales désastreuses.

Il appelle à un changement de paradigme guidé par d'autres principes que la répression et l'incarcération, ainsi qu'une réflexion collective pour mettre en place des outils de régulation.

Condamnation après condamnation, la Cour européenne des droits de l'homme confirme notre diagnostic et regrette les impérities des autorités françaises.

Les prisons débordent et nous regardons ailleurs.